

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE
DE CAMONDATE DE CONVOCATION
24/02/2025

NOMBRE DE MEMBRES

en exercice 27

présents 22

votants 25

OBJET

FONCIER

Acquisition et intégration
dans le domaine public de la
parcelle AD 497 rue Paul
Vaillant Couturier
appartenant aux consorts
BEDETTI

Début de la séance : 20h15

Fin de la séance : 21h38

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le deux mars à vingt heures et quinze minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Salle Aragon, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude RENAUX, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs M. RENAUX, Mme GUYOT, M. TELLIEZ, Mme ROUSSEL, M. DUPUIS, M. CARPENTIER, Mme BRUXELLE, M. DESBUREAUX, Mme LELIEVRE, Mme AUGUSTE, Mme GOURGUECHON, M. PIOT, Mme TOUTAIN, Mme LEGRAND, Mme CHATELAIN, M. BASTARD, Mme NOISELIET, M. TORCHY, Mme CRIMET, Mme LALOT, M. COPPIER, M. FOLLEAT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

- M. SENECHAL (pouvoir donné à M. DUPUIS)
- M. CARDON (pouvoir donné à M. TELLIEZ)
- M. CUVILLIERS (pouvoir donné à M. DESBUREAUX)
- Mme SILVESTRE
- Mme BUIGNET

Secrétaires de séance :

- Mme ROUSSEL
- Mme GOURGUECHON

DELIBERATION N° 4

OBJET : FONCIER – Acquisition et intégration dans le domaine public de la parcelle AD 497 rue Paul Vaillant Couturier appartenant aux consorts BEDETTI

LE CONSEIL MUNICIPAL DE CAMON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Considérant la volonté de la commune d'intégrer dans son domaine public la parcelle cadastrée AD 497 située rue Paul Vaillant Couturier appartenant aux consorts BEDETTI,

Considérant que la parcelle cadastrée AD 497 comprend un trottoir et un caniveau affectés à l'usage public, et qu'il est dans l'intérêt général d'intégrer cette emprise au domaine public afin d'en assurer la gestion, l'entretien et la sécurité notamment en matière de sécurité des usagers.

DELIBERE

ARTICLE 1 : La commune de Camon acquière auprès des consorts BEDETTI la parcelle AD 497 d'une surface de 15m² au prix de 150,00 €. L'ensemble des frais annexes de cession resteront à la charge de la commune.

ARTICLE 2 : Le Conseil Municipal approuve l'intégration dans le domaine public de la parcelle cadastrée AD 497 située rue Paul Vaillant Couturier.

ARTICLE 3 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire de la Commune de CAMON est chargé de l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Fait à Camon, le 2 mars 2026 et ont signé les membres présents.
Pour extrait conforme aux registres.

Le Maire,
Jean-Claude RENAUX



Le(s) secrétaire(s),

